



FC/FC
AGCM1120170000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2017

-:-

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le deux novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Myriam SEDDIKI représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE
Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Michael MARTIAL représenté par M. Pascal LESSELINGUE
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par Mme Mélanie NOWAK
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUVAND
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE
M. Stéphane COLONEAUX représenté par M. Christophe RYSER
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN

ABSENTE NON REPRESENTEE :

Mme Sylvie BERLINE

SECRETAIRE : Mlle Marine RENAUVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h42.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 ET 28 SEPTEMBRE 2017

1 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

2 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : RENOUELEMENT SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- 1) Clément DECROUY
- 2) Bernard DUPIN
- 3) Françoise SOURD
- 4) Dominique SERVANTON
- 5) Pierre COILBAULT

Suppléants :

- 1) Daniel AUBERT
- 2) Jean-Claude ROY
- 3) Myriam SEDDIKI
- 4) Pascal LESSELINGUE
- 5) Fabienne HEILBRONN

3 – SIGEIF : RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Madame HEILBRONN indique qu'il est précisé dans la partie concernant L'Haÿ-les-Roses que les certificats d'énergie ont été valorisés sur la Commune et demande si elle peut être destinataire de la liste des équipements publics concernés.

Monsieur le Maire précise que la demande plus précise sera faite auprès du SIGEIF.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

4 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame GEYL souhaiterait savoir à quoi correspond l'avenant de prolongation du marché avec Géraud. Elle demande également à quoi correspondent en investissement les 225 000 € en dépenses et en recettes de frais d'intégration et opérations patrimoniales.

Monsieur BERSON précise que l'avenant est une prolongation de trois mois (juillet, août et septembre) avec la société Géraud prévue au contrat et qui fait le lien avec la date d'exécution du contrat de délégation de service public que le Conseil municipal a approuvé.

Les frais d'intégration constituent des opérations d'ordre que l'on retrouve chaque année au regard des règles d'imputation des frais d'études dont l'inscription change de chapitre budgétaire selon que ces études ont conduit ou non à la réalisation de travaux. Il s'agit du projet du groupe scolaire de Lallier.

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

5 – ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

6 – ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

7 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame HEILBRONN demande où en sont les travaux de définition de l'intérêt métropolitain concernant les équipements sportifs et culturels.

Monsieur le Maire précise la position de la Ville quant au maintien des délégations de compétence dans leur format actuel et tel qu'antérieurement géré par la CAVB, aucun nouvel équipement ne sera transféré à l'intercommunalité de même que la Ville ne récupèrera en gestion aucun équipement antérieurement transféré.

Il précise que ces mesures sont d'autant plus sages que les perspectives financières présentées par le territoire T12 en conférence des Maires sont dramatiques, et que le T12 a confirmé qu'il ne pourra pas maintenir son niveau d'investissement sur les trois prochaines années.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

8 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A VALOPHIS POUR LA REHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS A LA VALLEE-AUX-RENARDS

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame HEILBRONN souhaite connaître l'impact en matière d'économie d'énergie sur les travaux réalisés, demande formulée lors de la commission.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas les éléments pour répondre précisément en séance, mais que ce dernier a été présenté en réunion publique par la société Valophis.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

9 – FONCIER : INSTAURATION D'UN SECTEUR DE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR LE SECTEUR « GARE DES TROIS COMMUNES »

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Madame HEILBRONN précise que plusieurs objectifs sont énoncés dans cette délibération comme prévenir la spéculation, engager une réflexion globale et financer les équipements publics.

S'agissant des taxes s'appliquant projet par projet et parcelle par parcelle, elle souhaite savoir quel rythme de mutation conditionnera le rythme de perception de la taxe, et quel est le rythme de renouvellement envisagé pour le tissu autour de la gare, hors secteur NPNRU.

Elle indique qu'il est peu probable que l'argent arrive dans les caisses de la Ville dans un délai compatible avec la reconstruction du groupe scolaire de Lallier.

Concernant le financement des équipements publics, elle demande pourquoi la Ville n'a pas appliqué le même raisonnement aux 370 logements qui seront construits sur le Cœur de ville et Locarno qui correspondent à 59 nouveaux élèves, soit plus de deux classes supplémentaires dans les écoles du Centre et Jardin Parisien qui sont déjà bien remplies.

Elle souhaite connaître quel projet sera mis en place dans un rayon de 400 m² autour de la gare. Le risque de spéculation est bien réel, les premières préemptions réalisées avec des prix à la hausse ne leur semble pas aller dans le bon sens.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une mesure de bonne gestion visant à faire supporter aux futurs promoteurs une participation financière sur les équipements publics plus importante qu'actuellement ce qui diminue d'autant la charge pesant sur la collectivité et donc sur les contribuables l'haÿssiens.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une mesure de précaution sur des secteurs soumis à spéculation et sur lesquels il n'y a pas de maîtrise des calendriers et sur lesquels il n'y aura aucune éviction. Au contraire il s'avère que des personnes sont dans l'attente de pouvoir déménager de ce quartier dans des conditions favorables.

Concernant les prix de préemption par la collectivité, ils sont fixés par les services des Domaines qui est un organisme officiel de l'Etat sur lequel la Ville n'a aucune prise. Il évalue la valeur d'un bien et en impose le prix de rachat à la Ville.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

10 – AUTORISATION DONNEE A CITALLIOS POUR ENGAGER LES PROCEDURES DE DEMOLITION DES BATIMENTS SITUES SUR LES PARCELLES O 48 ET O 58

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Monsieur COILBAULT indique que son groupe votera contre cette délibération.

Concernant le parking provisoire envisagé à l'endroit de la Maison du Roman Populaire, les façades vont-elles être conservées ou reconstruites. Si elles sont reconstruites les travaux pourraient s'avérer onéreux.

Il précise que dans les deux cas un relevé de géomètre est obligatoire et demande s'il sera fait par la Collectivité. Il souhaiterait savoir si un permis de démolir a été déposé.

Monsieur le Maire indique que la présente délibération a pour objet d'approuver le dépôt du permis de démolir.

Il précise qu'il ne serait pas de bonne gestion de conserver des murs et façades qui n'ont pas de valeur patrimoniale particulière d'où le fait qu'ils n'aient jamais été identifiés comme tel ni dans le PLU actuel, ni dans le précédent. Il rappelle que l'objectif reste bien de faire émerger un projet dont le parti pris architectural respectera le cachet de la rue des Tournelles. Dans le futur projet d'aménagement les caractéristiques de la rue seront prises en compte. En outre, l'ensemble du périmètre est sous l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui est extrêmement vigilant en la matière.

Dans le cadre de la démolition, Monsieur le Maire précise qu'au regard des questions de mitoyenneté un relevé de géomètre devra obligatoirement être diligenté.

Madame HEILBRONN demande quelles ont été les hypothèses envisagées en dehors du parking et elle veut être certaine que toutes les pistes aient été creusées, que l'on soit bien dans une obligation impérieuse de démolir à cet endroit.

Concernant la nécessité de reconstituer des places de stationnement pendant les travaux d'aménagement, son souhait est que toutes les autres solutions soient épuisées avant d'envisager l'utilisation du site de la dernière ferme de la Ville. Or cela ne semble pas être le cas et aucune piste n'est proposée à ce stade alors que l'utilisation de ce site est loin de répondre aux besoins de stationnement pendant les travaux.

Elle indique que non seulement le projet d'aménagement proposé pour le cœur de ville prévoit l'abattage d'arbres centenaires pour les remplacer par des arbres en pot, mais il s'attaque à présent à l'un des rares éléments de patrimoine de la Ville, la dernière ferme de L'Haÿ-les-Roses.

Elle estime qu'il est important de se donner les moyens de préserver ce patrimoine. Selon elle il s'agit de deux sujets distincts, un besoin de parking provisoire et la volonté de démolir ce bâtiment pour développer autre chose et il faut les aborder comme tels.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un enjeu important de maintien d'un nombre de places à proximité immédiate sur la conservation de places de parking pour la protection des petits commerces durant la phase de chantier.

Concernant la conservation du bâtiment, il entend la remarque mais rappelle que la commune a eu en gestion ce bâtiment pendant plus de 10 ans sans qu'elle n'ait engagé aucun moyen pour le conserver.

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)

11 – CONVENTION VILLE-VALOPHIS : MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

12 – CONVENTION VILLE-EDUCATION NATIONALE : PLAN NUMERIQUE 2017

Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

13 – CONTRAT DE VILLE - BILAN 2016

Rapporteur : Madame Laure HUBERT

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

14 – CONVENTION PASSEE ENTRE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES ET L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR »

Rapporteur : Madame Françoise SOURD

Madame SOURD indique que cette année le Conseil municipal des jeunes a mis en place une collecte de vêtements et de fournitures scolaires destinés à l'antenne des restos du cœur de Villejuif.

Madame HEILBRONN souhaiterait que des tarifs sociaux soient appliqués pour ce genre de concert, certaines personnes, dont des jeunes, ayant dû renoncer à y assister en raison du prix trop élevé (10 €).

Madame SOURD a constaté que les gens étaient heureux de venir même au prix de 10 €. Elle rappelle que les recettes sont intégralement reversées à l'association.

Madame HEILBRONN évoque le fait de donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de donner plus.

Madame SOURD répond qu'une campagne de dons a été lancée.

Madame NOWAK précise que l'objectif de ce spectacle n'est pas tant d'ouvrir la culture à la jeunesse que de récolter des fonds. En baissant le tarif, cela engendrerait surtout une baisse des recettes pour l'association.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

15 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS MEDICAUX POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

16 – PRIME DE FIN D'ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur COILBAULT indique qu'il regrette l'absence de revalorisation compte tenu que les traitements des fonctionnaires et en particulier des territoriaux n'ont pas évolués depuis un certain temps du fait de décisions gouvernementales.

Il rappelle qu'il a été décidé le report de l'application de la réforme PPCR de 2018 à 2019 ce qui va priver les fonctionnaires territoriaux d'une revalorisation.

Quand on connaît la structure de la fonction publique territoriale qui est composée d'une majorité d'agents de catégorie C, malgré les discours convenus qui assimilent les fonctionnaires à des nantis, il y a une précarité de plus en plus grande qui se développe dans cette fonction publique.

Il lui paraît important que le premier employeur de la Ville apporte un soutien politique à ces agents qui se dévouent pour le service public.

Son groupe votera tout de même pour cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle, comme chaque année, les dispositions réglementaires affectant l'octroi de cette prime qui ne pourrait être modifiée sans conséquences éventuelles sur sa légalité.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

A 22h07, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France